

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Thomas Valea intitulée « Quelles mesures prises pour faire face aux dangers des PFAS ?»

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation de M. le Conseiller communal Thomas Valea intitulée « Quelles mesures prises pour faire face aux dangers des PFAS ?».

Préambule

Considérés comme des micropolluants, les per- et polyfluoroalkylés (PFAS) sont une classe de composés chimiques qui comprennent des milliers de substances dont les propriétés hydrofuges et oléofuges sont utilisées dans une variété d'applications industrielles et produits de la consommation. Ils sont présents dans l'air, le sol et l'eau. L'absorption des PFAS dans le corps humain se fait principalement par l'alimentation et, dans une moindre mesure, par l'eau potable et par inhalation (air contaminé aux abords des industries, particules de poussière provenant de moquettes et meubles traités aux PFAS).

Dans l'attente de normes fédérales pour les valeurs maximales, le Canton se réfère aux seuils fixés par l'Union européenne pour évaluer le risque sanitaire lié à ces polluants persistants. Dans ce cadre, la Ville de Nyon se conforme aux compétences fédérales et cantonales pour le traitement des PFAS.

I. Quels sont les protocoles en place pour la surveillance régulière des niveaux de PFAS dans l'eau potable et d'autres sources d'eau cruciales pour notre ville/région (STEP)?

Les Services industriels contrôlent strictement et très régulièrement la qualité de l'eau dans le respect des procédures cantonales déjà en place.

Une campagne d'analyses a été menée à cet effet en juin 2023 sur tous les apports d'eau potable (sources, nappes phréatiques et eau du lac traitée). Les résultats indiquent que l'eau potable fournie par les SI Nyon est de très bonne qualité et que les niveaux de PFAS sont très en deçà des seuils d'alerte. Afin de continuer de garantir une eau potable de qualité à la population nyonnaise, une nouvelle campagne sera menée en 2024 pour analyser non seulement les apports mais aussi les réseaux de distribution.

2. En cas de détection de concentrations élevées de PFAS, quelles sont les procédures d'alerte mises en œuvre pour informer efficacement la population des risques potentiels ?

Dans l'éventualité d'une telle situation, une communication aux consommateur-rice-s serait effectuée rapidement par le biais des différents canaux de communication selon le degré d'urgence tout en respectant le devoir d'information prescrit dans l'ordonnance du Département

MUNICIPALITÉ DE NYON

fédéral de l'intérieur. En parallèle, la redondance des apports en approvisionnement en eau potable (lac, sources, nappes phréatiques) permettrait de couper immédiatement l'apport concerné tout en garantissant l'approvisionnement en eau potable de la population. Les SI Nyon, en consultation avec l'Office de la consommation du canton, enclencheraient ensuite les mesures et analyses nécessaires jusqu'au rétablissement de la situation.

3. Quelles actions la Municipalité a-t-elle entreprises pour sensibiliser la population sur les dangers liés aux PFAS et les mesures préventives qui peuvent être prises au niveau collectif et individuel (recyclage)?

Comme mentionné plus haut, les autorités cantonales et fédérales jouent un rôle prépondérant sur la question. Toutefois, plusieurs mesures préventives sont mises en place. Par exemple, le SDIS Nyon-Dôle utilise depuis une dizaine d'année des mousses extinctrices sans PFAS dont les produits sont fournis par l'ECA. La SAPAN intègre également une phase de traitement de l'eau avant sa distribution (ozonation et charbon actif), traitement qui pourrait détruire et éliminer les micropolluants sachant qu'à ce stade des connaissances, les analyses de la qualité se font à la sortie du système et non pas à l'entrée. Enfin, dans le cadre du renouvellement complet de la partie eau de la STEP de l'Asse (prévu en 2028), un nouveau traitement des micropolluants dont la technologie est actuellement en phase de test (ozonation ou charbon actif) sera mis en place. Finalement, pour rappel et comme précisé dans la réponse à la première question, les analyses effectuées ont démontré la qualité de l'eau potable fournie par les SI Nyon est bonne.

4. Y a-t-il des collaborations en cours avec des experts, des organisations environnementales ou d'autres entités pour élaborer des stratégies efficaces de gestion des PFAS à l'échelle locale et régionale?

Actuellement, la Ville de Nyon ne collabore pas avec des organisations environnementales ou des expert-e-s concernant la problématique des PFAS.

Par contre, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) procède, en accord avec le contexte international et particulièrement avec l'Union européenne, à un réexamen des valeurs maximales applicables à l'eau potable en Suisse et envisage, en outre, de fixer des valeurs maximales pour d'autres denrées alimentaires.

5. Existe-t-il des plans concrets visant à réduire l'utilisation et l'émission de PFAS, par exemple par le biais de réglementations locales ou d'incitations aux pratiques plus durables ?

Actuellement, il n'existe pas de plan concret visant à réduire l'utilisation et l'émission des PFAS. En effet, seuls les fours à haute température permettent d'éliminer les PFAS de manière à éviter leur rejet dans l'environnement. Ainsi, sur la base de données toxicologiques fondées et d'une évaluation des risques, les autorités chargés de la protection de la santé et de l'environnement recommandent d'utiliser les PFAS avec la plus grande retenue.

MUNICIPALITÉ DE NYON

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 février 2024.

Au nom de la Municipalité

La Vice-Syndique :

Roxane Faraut

Le Secrétaire :

P.-François Umiglia